

GESTION DE PROXIMITÉ, GESTION TERRITORIALISÉE

Conforter « l'après » réhabilitation et maintenir la qualité de la vie dans les quartiers

LES CONTRIBUTIONS de ce numéro 16 des Cahiers du CR•DSU s'appuient largement sur les témoignages et réflexions de l'atelier « projet urbain et développement social » tenu le 17 avril dernier à Vénissieux et qui avait rassemblé une bonne centaine de participants de la région. Dominique Mouillaux - directeur de la mission « politique de la ville » à la Direction de l'équipement du Rhône -, situait, en introduction, la problématique de la journée dans la continuité de l'atelier du CR•DSU de l'an dernier sur « démolition et réhabilitation ».

« Le diagnostic posé ce jour-là : augmentation de la vacance dans le parc HLM, paupérisation des demandeurs de logement particulièrement sur les territoires sensibles, précarisation des résidents, maintien de l'image dévalorisée de certains quartiers malgré les efforts de réhabilitation, difficultés de la vie quotidienne (viabilité, problème de tranquillité...) se trouve confirmé voire amplifié quelques mois après.

Face à cette situation, après quinze ans de politique de développement social urbain, le risque est réel de voir les partenaires baisser les bras, et certains se diriger vers des stratégies minimalistes ou céder à la tentation du « tout démolir ». Nous sommes malgré tout assez nombreux à penser que la « gestion de proximité » est une des réponses à développer intensivement face à des situations sociales et de vie quotidienne de plus en plus difficiles ; réponse qui doit rester partie intégrante mais sans doute de plus en plus importante d'un projet global de quartier ambitieux et proche des habitants.

Cette nécessité n'est pas nouvelle. Pour prendre entre autres, l'exemple de l'agglomération lyonnaise, les programmes DSQ des années quatre-vingt avaient déjà assez largement fait la part à des actions de ce type, principalement portées par le mouvement HLM avec l'aide de l'État : plans de résorption de la vacance, actions de surentretien des parties communes et des espaces de proximité, déconcentration de la gestion, amélioration des relations avec les locataires, régie de quartier. Ces actions devaient conduire progressivement à la mise en place quasi systématique par les organismes HLM les plus importants d'agences ou d'antennes de gestion territorialisée sur les principaux sites sensibles. Ceci est vrai sur la plupart des autres agglomérations de la région.

Malgré ces initiatives qui ont contribué à de nettes améliorations, le maintien dans la durée des difficultés de la plupart des territoires sensibles démontre aujourd'hui les limites de cette première génération d'actions. Il ne suffit pas en effet de décon-

centrer ou de décentraliser la gestion pour atteindre le niveau escompté de qualité de service rendu et l'adapter en permanence aux évolutions.

À partir de ce constat, de nouvelles démarches se sont engagées depuis deux ou trois ans, mobilisant dans des formes contractuelles les différentes collectivités au côté des organismes HLM. Elles témoignent d'un constat des évolutions en profondeur qui devrait conduire à un changement de « braquet » dans les actions menées. »

TROIS ÉVOLUTIONS À COMBINER : RÉPARTIR ET CONTRACTUALISER LES ACTIONS ET LES COMPÉTENCES, AMÉLIORER LA GESTION DE BASE, APPORTER DE NOUVEAUX SERVICES

Convaincu que c'est bien l'ensemble des maillons de la chaîne du service de base à offrir au locataire, mais aussi au citoyen de la commune et du quartier qu'il faut repenser, le comité de rédaction a choisi de mettre d'abord l'accent sur les démarches - conventions, chartes - par lesquelles les différents partenaires définissent ensemble les contours de la gestion de proximité et leur engagement respectif. Viennent ensuite des démarches de réorganisation interne propres aux organismes HLM, acteurs clé de la gestion de proximité ; puis l'apport de services nouveaux, la territorialisation et l'adaptation des services existants pour mieux répondre aux besoins des citoyens. Le montage et le financement de ces services sont souvent à inventer. Nous avons tenu à les préciser à titre indicatif. La question est à suivre, notamment avec le « dispositif Aubry » qui devrait faciliter les conditions de création voire de pérennisation de ces services.

Jean-Philippe Motte ferme (et ouvre à la fois) ce numéro en insistant sur le rôle des services publics à l'échelle des quartiers. Nous reprendrons cette question des services publics de proximité dans notre prochain numéro. ■

Le comité de rédaction

